

Qui en profitera? La population du Canada? Le producteur et le consommateur canadiens? Hier, j'ai posé au premier ministre une simple question, quand je lui ai demandé où en étaient les choses à la Commission fédérale de l'énergie. Il ne faut pas oublier que nous aurons un pipe-line depuis Winnipeg si la Commission fédérale de l'énergie, organisme américain, veut bien nous le permettre. Le ministre du Commerce a dit que le pipe-line serait assujéti aux lois du Canada. Je conviens que l'institution en société est conforme aux lois de notre pays, mais ce qu'accomplira cette entreprise dépendra d'un organisme relevant du gouvernement des États-Unis. J'ai demandé au premier ministre comment les choses se passent là-bas, si nous y avons un observateur, et il a répondu qu'il n'en savait rien.

Que fait-on aux États-Unis? Il y a trois mois que la question est à l'étude. On a 200 livres de documents et 118 avocats les étudient, sans compter que 112 intéressés ne s'accordent pas. Je me dis parfois qu'il faudra une éternité avant qu'ils en aient fini. On étudie la question là-bas et nous, au Canada, nous aurons un pipe-line qui s'étendra de Winnipeg jusqu'ici pour satisfaire à la demande de l'Est du pays, si, dans sa sagesse, la Commission fédérale de l'énergie décide (et encore pourra-t-on en appeler de sa décision à la Cour suprême des États-Unis) que le gaz sera importé aux États-Unis.

Hier soir, le ministre du Commerce a dit que, si le temps nous presse tellement en ce moment, c'est, entre autres raisons, parce que le crédit s'est resserré ces derniers temps, que l'argent est devenu plus difficile à obtenir. C'est possible, mais il y a encore de l'argent pour les entreprises saines, même si le taux d'intérêt peut être un peu plus élevé. Si la *Trans-Canada* constituait un bon risque financier, elle n'aurait pas eu à aller quêter des fonds un peu partout au Canada et aux États-Unis et finalement demander la garantie du trésor public au Canada. Ce n'est pas l'argent qui manque, mais la société dont il s'agit n'a pour tout capital que son esprit d'aventure quand elle se présente au peuple canadien pour tenter de lui faire accepter cette proposition. Celle-ci constitue-t-elle un avantage pour notre population? Pour le vérifier, on n'a qu'à consulter les archives de la Commission fédérale de l'énergie. J'ai ici dans mon dossier, les prix qu'on payera.

Quels prix devront payer ces sociétés américaines, y compris la *Mid-Western Pipe Line Company*, rejeton de la *Tennessee Corporation*, dont le président est M. Gardiner Symonds qui se trouve aussi à faire partie du conseil de la *Trans-Canada Pipe Lines*? Ces gens vont veiller à ce que le consommateur canadien de gaz soit obligé de payer

des prix exceptionnellement élevés pour contre-balancer les prix exceptionnellement bas offerts aux sociétés américaines.

Encore une fois, peut-on imaginer qu'on soumette au Parlement une proposition en vertu de laquelle M. Gardiner Symonds, un des administrateurs de la *Trans-Canada Pipe Lines*, sera lui-même le principal acheteur aux États-Unis? Qui va profiter de cette proposition? Le producteur canadien? Le dossier nous révèle ce qui se passe. Le consommateur canadien paiera le prix fort afin d'aider la société américaine, soit la *Tennessee Corporation* et sa filiale, à payer 7c. ou 8c. de moins le mille pieds cubes que le consommateur canadien. Que personne ne vienne dire le contraire. Je m'attendais à une négation de la part de certains membres du chœur des tapageurs.

J'ai sous les yeux le document portant sur la *Midwestern Gas Transmission Company*, dossier n° 9, pièce X-33, tarifs de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. J'aimerais pouvoir tout consigner au harnard parce que cela révèle la situation. Cependant, je devrai me contenter d'en citer des extraits. Du 1^{er} novembre 1956 au 1^{er} novembre 1957, le prix moyen par mille pieds cubes en Saskatchewan sera de 26·6c.; au Manitoba, la *Winnipeg and Central Gas* le paiera 32·9c.; les autres clients au Manitoba, 40·9c. La *Midwestern* achètera le gaz à Emerson à raison de 26·8c. Pourquoi la *Midwestern* devient-elle bénéficiaire de la charité publique du Canada? Pourquoi cette compagnie pourra-t-elle acheter son gaz à Emerson,—où le prix devrait être environ 1c. de plus par mille pieds cubes en raison de la distance qui sépare Winnipeg d'Emerson,—à 26·8c. tandis que les autres clients du Manitoba devront payer 40·9c. et tandis que la *Winnipeg and Central Gas Company* le paiera 32·9c.?

Des voix: Honte.

M. Diefenbaker: Pourquoi? Qu'est-ce qui explique cette transaction? Pourquoi devons-nous adopter un bill au Parlement avant le 7 juin, tout simplement pour placer les Canadiens dans une situation désavantageuse? La question est bien simple. Je poursuis. Quel sera le tarif du 1^{er} novembre 1957 au 1^{er} novembre 1958? Le prix sera toujours de 26·6c. en Saskatchewan. Au Manitoba, la *Winnipeg and Central Gas* paiera le gaz 32·9c. Les autres compagnies du Manitoba devront le payer 40·9c. La *Midwestern Gas Transmission Company* obtiendra son gaz à raison de 25·9c. Voyons maintenant quel prix on exigera en Ontario. Dans l'Ouest d'Ontario le prix sera de 42·2c.; dans le nord d'Ontario, de 52·7c.; l'*International Nickel* le paiera 51·5c.; de North-Bay à Toronto il sera de 77·5c.; la *Provincial Gas Company* le paiera

[M. Diefenbaker.]